

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-DOMAINE :

Décision budgétaire

OBJET :

**Participation
financière des deux
communautés**

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

11 mars 2022

Affichage en date du :

11 mars 2022

Date du comité
syndical :

17 mars 2022

Délibération n°
2022004

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 17 mars 2022 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt-deux, les dix-sept mars à dix-huit heures.

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Maison des Associations, Salle
Lauragais 11400 Castelnaudary

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, ASENSIO Brice, BACHARAN Max,
BATIGNE Robert, BOUSQUET Alain, BRUNEL Christophe, COSTE Gilbert,
DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE
Danielle, FABRE Jocelyne, GREFFIER Philippe, LAMARQUE Gérard,
LEMOINE Cédric, OURLIAC Christian, OURLIAC Jean-François, PECH
Bernard, PELISSIER Alain, PRADEL Christophe, PEROTTO Serge, PEYRAS
Benjamin, QUAGLIERI Jean-Pierre, ROSALIE Eric, SOLER Floréal.

Absents remplacés :

PASSEMAR Aurélien remplacé par CATHALA André.

Absents excusés :

ALRIC Didier, AVERSENG Jean-Luc, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis,
BOUSQUET Alain, BOUSQUET Sébastien, CAU Marie-Paule, CAZENAVE
Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FRONT Gérard, HENNEBELLE Jean-
Luc, MAERTEN Didier, PAINCO Paul, POUSSIER Grégory, PUJOL Michel,
VIDAL Pierre, VIOLA André.

Secrétaire de séance : FABRE Jocelyne

Le Président expose :

Vu la présentation, suivi de l'approbation du débat d'orientation budgétaire du 10 mars dernier, délibération n° 2021003.

Pour les communes adhérentes aux compétences collectes et traitement :

Vu l'effort consenti sur les collectes (en bac de regroupement pour le tri sélectif) et la baisse des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles, le Smictom peut, pour l'année 2022 conservé la même base de calcul soit 125 €uros/habitant.

Pour les communes adhérentes à la seule compétence traitement :

Pour les communes adhérentes que pour le traitement, il est établi le calcul décrit dans les statuts du Smictom c'est-à-dire prix du traitement calculé au prorata du nombre d'habitants. Ce montant était de 52,00 €uros par habitant en 2021 et passe au 1^{er} janvier 2022 à : 53,00 €uros par habitant.

Pour la déchèterie de Salles sur l'Hers, un estimatif a été effectué sur les tonnages de 2021.

CCCLA 2022		
2022	CCCLA	CCCLA Régie
Janvier	279 724,58	14 725,42
Février	279 724,58	14 725,42
Mars	279 724,58	14 725,42
Avril	279 724,58	14 725,42
Mai	279 724,58	14 725,42
Juin	279 724,58	14 725,42
Juillet	279 724,58	14 725,42
Août	279 724,58	14 725,42
Septembre	279 724,58	14 725,42
Octobre	279 724,58	14 725,42
Novembre	279 724,58	14 725,42
Décembre	279 724,58	14 725,42
	3 356 695,00	176 705,00
	3 533 400,00	

CCPLM 2022	
2022	CCPLM
Janvier	179 100,42
Février	179 100,42
Mars	179 100,42
Avril	179 100,42
Mai	179 100,42
Juin	179 100,42
Juillet	179 100,42
Août	179 100,42
Septembre	179 100,42
Octobre	179 100,42
Novembre	179 100,42
Décembre	179 100,42
TOTAL	2 149 205,00

LE COMITE SYNDICAL
Oui l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

APPROUVE le tableau qui fixe le montant de la participation de chaque structure adhérente au SMICTOM de l'Ouest Audois.

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre, la convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 17 mars 2022

Le Président,


Philippe GREFFIER



PRÉFECTURE DE L'AUDE
SERVICE DU COURRIER

21 AVR. 2022

11836 CARCASSONNE CEDEX 9